

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 40 délégués (38 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 40
Dont membres votants à voix délibérative : 40 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 19 septembre 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Duclos Dominique, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Vérot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet : Abandon d'exploitation du puits Les Martelets à Coincy

N°2025 09 07

Monsieur le Président expose ci –après :

- Par arrêté préfectoral du 04 août 2020, l'adhésion à l'USESA de la commune de Coincy a été prononcée, à effet au 1er Janvier 2021,
- l'USESA exploite le captage situé sur la commune de Coincy référencé sous l'indice BRGM N° 130-7X-0159 / BSS000KCFU qui alimente la commune de Brécy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025

Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président

- Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, ont été institués par Arrêté Préfectoral en date du 18 novembre 2020 et de l'arrêté modificatif du 09 février 2022, l'établissement autour du captage de périmètres de protection, à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées les activités pouvant nuire à la qualité des eaux,

- Cet Arrêté Préfectoral a permis, par ailleurs, de délivrer l'autorisation d'utiliser à des fins de consommation humaine, en application du Code de la Santé et de régulariser la situation administrative du captage au regard du Code de l'Environnement et des décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration de l'ouvrage,

- Attendu que pour les motifs énoncés ci-après, après diagnostic de la ressource :

- Baisse importante de productivité par rapport à l'origine de 55%, due au colmatage du massif filtrant mais aussi à la baisse de la recharge de l'aquifère,
- Débit maximum d'exploitation en période de moyennes eaux de 7.4 m³/h soit 148 m³/j avec une diminution en période de basses eaux ce qui est un débit très faible
- Aucune possibilité d'augmentation de prélèvement

après l'étude d'interconnexion des communes de Brécy et Coincy :

- Travaux nécessaires pour conserver le puits estimés à 200 000 € HT

- Vu l'avis favorable de la commission travaux / patrimoine du 11 septembre 2025,

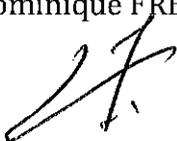
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 11 septembre 2025,

Compte tenu de ces éléments, le Président propose en conséquence aux membres du comité Syndical, de prononcer l'arrêt définitif de l'exploitation du puits Les Martelets de Coincy

Le comité syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDE**, après en avoir délibéré, de :

- PRONONCER l'abandon d'exploitation à des fins de consommation humaine, de la ressource de Coincy, (captage répertorié au BRGM sous l'indice N°130-7X-0159 / BSS000KCFU) situé sur la parcelle cadastrée Section ZI 217 après les travaux d'interconnexion de la commune de Brécy et de déconnexion au réseau
- DEMANDER l'abrogation de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 18 novembre 2020 et de l'arrêté modificatif du 09 février 2022
- PROCEDER à son comblement
- RESTITUER les installations à la commune de Brécy
- AUTORISER le Président à signer, l'ensemble des pièces relatives aux démarches afférentes à la présente décision.
- SOLLICITER les subventions pour les opérations éligibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie,

Le secrétaire de séance,
Dominique FREX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Hugues DAZARD

